

INFORMATIONS DECHETS



DECHETTERIE COMMUNALE

**Ouverture de la déchetterie communale
de 08h00 à 12h00
un samedi sur deux (chaque semaine paire)**

Les quantités abusives ou ne provenant pas des ménages seront refusées

Pour les cas spéciaux, veuillez-vous renseigner au 021 960 31 14

Nous vous demandons d'éviter des débordements de déchets et de veiller au respect des autres usagers et à la bonne utilisation des installations

LE RAMASSAGE DES ORDURES S'EFFECTUE LE VENDREDI MATIN DES 7h00

(à l'exception du Vendredi Saint où le ramassage aura lieu la veille)

Le dépôt de déchets sur le domaine public en dehors des conteneurs ou Moloks est strictement interdit. Le non-respect du règlement sur la gestion des déchets, art. 17, entraîne des amendes d'ordre. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à votre administration communale 021 960 31 14 ou au 0800 804 806 (numéro gratuit) ou www.vaud-taxeausac.ch

Les sacs sont en vente dans vos commerces habituels et à la poste.

17 litres = rouleau de 10 sacs = CHF 10.-

35 litres = rouleau de 10 sacs = CHF 19.50

60 litres = rouleau de 10 sacs = CHF 38.-

110 litres = rouleau de 5 sacs = CHF 30.-

Seuls les sacs officiels
blancs sont autorisés



Déchets des entreprises, industries et commerces

On entend par entreprise toute entité commerciale, inscrite au registre du commerce ou soumise à la TVA ou titulaire d'une autorisation, patente, licence pour son activité. Les grandes entreprises feront éliminer leurs déchets par une entreprise spécialisée.

Les entreprises utiliseront des sacs non-taxés et elles seront soumises à la taxe au poids facturée par le transporteur plus une taxe forfaitaire entreprise.

Le montant de la taxe forfaitaire entreprise est fixé à CHF 250.- TVA en sus, par établissement et année civile.

La Municipalité est compétente pour adapter le montant de la taxe forfaitaire à l'évolution des coûts effectifs tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale.

Les produits qui sont exclus des ordures ainsi que les objets encombrants ne seront pas ramassés.

Matériaux de démolition

Les matériaux de démolition seront acheminés vers des décharges autorisées. Par exemple : Carrière d'Arvel SA à Villeneuve tél. 021 967 15 40

Le bois et la ferraille sont pris en charge par la SATOM tél. 0800 72 77 77

La ferraille c/o BIRCHLER-RECYCLING

Zone Industrielle D 1844 Villeneuve

www.birchler-recycling.ch

Déchets carnés

Tous les déchets carnés et les dépouilles d'animaux domestiques doivent être amenés au centre de ramassage des déchets carnés, route de la Gribanne, à côté de la STEP à Bex.

Tél. 024 463 11 73

Heures d'ouverture :

Lundi : de 15h30 à 17h00

Mardi, Mercredi, Jeudi : de 07h30 à 09h00

Vendredi : de 15h30 à 17h00



Huiles végétales et graisses usées

Les huiles de friture ne doivent jamais être jetées dans l'évier ou les W.C, car elles peuvent boucher les canalisations.

Ces produits doivent être déposés au point de collecte situé au local de voirie, rue de la Bâtie, ou directement à l'usine SIGE de Roche, le service est gratuit.

Un point de collecte est également à disposition à la déchetterie (lors des jours d'ouverture).

ARTISANAT – INDUSTRIE :

Ces produits sont en principe acheminés sur le centre CRIDEC à Eclépens.

Se renseigner : Künzli SA tél. 021 967 20 30

www.kunzli.ch



Pneus

Les pneus de voiture usagés peuvent être déposés à l'adresse ci-dessous. Pour les grandes quantités, les pneus de camion, tracteur, etc., se renseigner auprès de :

BIRCHLER-RECYCLING
Zone Industrielle D 1844 Villeneuve
www.birchler-recycling.ch

Lundi 13h30 à 17h30
ou tél. 079 242 96 45

Véhicules usagés et batteries

Se renseigner auprès des garagistes ou

c/o BIRCHLER-RECYCLING
Zone Industrielle D 1844 Villeneuve

www.birchler-recycling.ch

Lundi 13h30 à 17h30
ou tél. 079 242 96 45



Vêtements et chaussures

Les vêtements et les chaussures en bon état seront collectés par des entreprises spécialisées – les dates vous seront communiquées lors de la distribution des sacs de collecte.

Ils peuvent aussi être déposés aux points de collecte situés à :

- Local de voirie,
- Centre sportif des Prés-Clos,
- Rue de la Gare,
- Rue du Grand-Cerlet,
- Chemin de la Buanderie,
- Rue du Pré-de-la-Cava,
- Chemin Vers le Stand,
- Déchetterie (lors des jours d'ouverture).

LISTE DES DECHETS ACCEPTES A LA DECHETTERIE



Encombrants

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets trop volumineux pour être mis dans un sac à poubelle de 110 litres.



Bois

Les déchets de bois proviennent de meubles, de poteaux, de planches. Certains bois ayant été traités par des produits chimiques dangereux pour l'environnement, ils ne pourront pas servir de combustible.



Ferraille

La ferraille, ou encombrants métalliques, regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.).



Aluminium

Sont récupérés avec l'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et tout autre emballage muni du logo "alu".



Fer-blanc

On entend par fer-blanc les boîtes de conserve et les emballages en tôle d'acier portant le sigle "tôle d'acier recyclable".



Papier et carton

Pratiquée depuis plusieurs dizaines d'années, la collecte du papier et du carton usagés est une habitude pour la plupart des habitants de notre pays.



Verre

Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté.



Inertes

Les produits à base de terre composent ces déchets. Il s'agit donc de gravats, cailloux, porcelaine, carrelage.



Capsule Nespresso



Flaconnage plastique

Bouteilles plastiques et flacons de lessives



Huiles végétales et graisses usées



Textiles



Compostables

Egalement appelés biodéchets ou déchets verts, les compostables sont des déchets organiques ménagers ou végétaux.

BENNE A DECHETS VERTS
OUVERTURE TOUS LES APRES-MIDIS
DE 13 H 30 A 17 H 00

DECHETS A RAMENER DANS LES COMMERCES CONCERNES

 <p>Piles</p> <p>Les piles et les accumulateurs usagés sont considérés comme des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds, extrêmement polluants.</p>	 <p>Electroménager</p> <p>Les appareils électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères car leurs composants toxiques sont très polluants.</p>	 <p>Electronique</p> <p>Les appareils électroniques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères car leurs composants toxiques sont très polluants.</p>
---	--	--

DECHETS SPECIAUX – TOXIQUES

MENAGES :

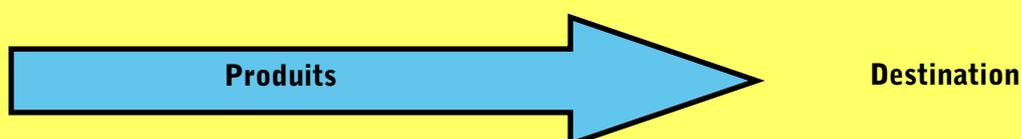
Une liste des déchets spéciaux et toxiques les plus courants ainsi que la manière de les évacuer se trouve ci-dessous.

ARTISANAT – INDUSTRIE :

Le CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux) - 1312 Eclépens, se tient à votre disposition. Tél. 021 866 03 00.

LIEUX D'ELIMINATION

Liste des déchets spéciaux courants et lieux d'élimination



	Pharmacie / droguerie / commerce	Voirie + SIGE	Fournisseur
Huiles végétales (fritures, etc.)	NON	OUI	NON
Huiles minérales (voitures, etc.)	NON	OUI	OUI
Piles (tous les types) Birchler-Recycling	OUI	OUI	OUI
Vernis, peintures, colles, etc.	OUI	OUI	OUI
Liquides inflammables, essence, etc.	OUI	OUI	OUI
Solvants halogénés, détachants	OUI	OUI	NON
Acides et bases	NON	OUI	OUI
Bains de produits pour la photographie	OUI	OUI	OUI
Produits agrochimiques	OUI	OUI	OUI
Thermomètres	OUI	OUI	NON
Ampoules, tubes fluorescents Birchler-Recycling	NON	OUI	OUI
Batteries de voiture Birchler-Recycling	NON	OUI	OUI
Médicaments	OUI	OUI	NON

RECOMMANDATIONS : Pour faciliter le contrôle et le tri des déchets, nous vous recommandons de ne pas mélanger les produits et si possible de les rapporter dans leur emballage d'origine.

